



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

**D2023\_03\_12**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Date de convocation du conseil : 24 février 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel  
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard  
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal  
Mme LACOUR Isabelle  
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice  
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Remboursement de frais au garde particulier de la commune

Secrétaire de séance : Mme Ita CHASTEL

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE expose au conseil municipal que le garde particulier de la commune, a avancé, sur ses deniers personnels, un montant de 36,00 €, dans le cadre de ses fonctions, pour l'achat de carnets d'avertissement.

A ce titre, il convient donc de lui rembourser ce montant qui sera imputé au compte 6236 – Catalogues, imprimés et publications - du Budget Principal 2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**APPROUVE la proposition présentée.**

**CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser M. Guy NIORD**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 01/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2023.

Le Maire,  
Jean-Michel BOLVIN

